



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022 060 ST

Objet : Fermeture rue F. Pauriol

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur NURY Thierry responsable de la société Lumilec, sollicitant l'autorisation de fermer la rue Fernand Pauriol à Mallemort afin d'effectuer la pose de luminaires suspendus du :

Lundi 11 juillet au mardi 12 juillet (de 08h00 à 17h00)

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise LUMILEC est autorisée à fermer la rue Fernand Pauriol à Mallemort afin d'effectuer la pose de luminaires suspendus du lundi 11 juillet au mardi 12 juillet 2022.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Monsieur NURY responsable de la société LUMILEC

Fait à Mallemort, le 21/06/2022

Christian BRONDOLIN
Adjoint délégué aux travaux

